

### EXPOSE

Le CEDANT et le CESSIONNAIRE, préalablement à la licitation amiable faisant l'objet des présentes, ont exposé ce qui suit :

Monsieur Léon Isidore FOURCADE est décédé à TARBES le 25 mars 2003 en laissant pour recueillir sa succession ses trois neveux et nièce Madame Thérèse CASSOU CEDANT aux présentes, Monsieur Léon MALET CESSIONNAIRE aux présentes et Monsieur Pierre Noël MALET intervenant aux présentes, Ainsi qu'il sera dit ci-après.

Le BIEN dont il s'agit appartient donc actuellement conjointement et indivisément, en l'absence de tout partage, à Madame Thérèse CASSOU CEDANT aux présentes, Monsieur Léon MALET CESSIONNAIRE aux présentes et Monsieur Pierre MALET, à concurrence d'un tiers (1/3) indivis chacun.

CECI EXPOSE, il est passé à la licitation objet des présentes.

### VENTE A TITRE DE LICITATION NE FAISANT PAS CESSER L'INDIVISION

Le CEDANT cède à titre de licitation ne faisant pas cesser l'indivision et en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit, au CESSIONNAIRE, qui accepte, les droits indivis lui appartenant à concurrence de un tiers (1/3) indivis dans le BIEN ci-après désigné.

### DESIGNATION

A VIELLE-ADOUR (HAUTES-PYRÉNÉES) 665360 6 Rue de l'Alaric,  
Une maison individuelle d'habitation  
Figurant au cadastre savoir :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	A	530	6 Rue de l'Alaric	00 ha 09 a 41 ca

Tel que ce bien figure sous liseré rose au plan cadastral demeuré ci-annexé. (*Annexe 1*).

Tel que ledit BIEN existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques y attachées, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatives aux présentes.

### NATURE ET QUOTITE DES DROITS CONCERNES

Le BIEN licité appartient pour un tiers en pleine propriété à Madame Thérèse CASSOU, ainsi qu'il sera expliqué sous le titre "Origine de Propriété".

### EFFET RELATIF

Attestation immobilière suivant acte reçu par Maître NAVARRET notaire à LALOUBERE (65310) le 17 octobre 2003, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de TARBES 1ER le 22 octobre 2003, volume 2003P, numéro 5755.

### CHARGES ET CONDITIONS

La présente licitation a lieu sous diverses charges et conditions parmi lesquelles il convient de distinguer celles sans incidence fiscale et celles pouvant avoir une incidence fiscale.

#### **Charges et conditions sans incidence fiscale**

Les diverses charges et conditions qui ne donnent lieu ni à publicité foncière ni à taxation seront développées à la suite de la partie normalisée du présent acte.